

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE INTITULÉ : *APPORTER UNE AIDE AUX AUTORITÉS CIVILES : LA PROTECTION CIVILE ET LES OPÉRATIONS INTÉRIEURES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES*

Introduction

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent de la défense nationale et remercie ses membres pour leur étude et leurs recommandations.

Le gouvernement reconnaît également qu'une approche durable pour une capacité d'intervention civile pancanadienne est nécessaire pour suivre le rythme de l'évolution de l'environnement des menaces. En février 2024, le gouvernement du Canada a lancé un processus de consultations ciblées auprès d'un large éventail de partenaires et d'intervenants du milieu de la gestion des urgences afin d'éclairer les options sur ce que pourrait constituer un modèle de capacité d'intervention civile pancanadienne. Grâce à ces consultations, le gouvernement du Canada s'efforce de mieux comprendre les capacités, les lacunes et les limites actuelles du système d'intervention d'urgence et de recueillir des idées et des points de vue sur les moyens d'exploiter plus efficacement les capacités existantes dans le cadre d'une future capacité d'intervention civile pancanadienne tous risques. Un modèle d'intervention civile peut fournir une main-d'œuvre prévisible issue de l'ensemble de la société à travers les partenaires de la gestion des urgences, capable de fournir un soutien de pointe pour une série d'événements d'urgence et d'apporter une aide aux Canadiens en cas de besoin.

Le gouvernement du Canada accueille favorablement les recommandations formulées dans ce rapport. La majorité des recommandations du Comité s'inscrivent dans le droit fil des travaux entrepris par divers ministères et organismes fédéraux.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada aborde les enjeux relatifs à la crise actuelle de recrutement et de maintien en poste pour voir à ce que les Forces armées canadiennes soient en mesure d'assumer leur responsabilité de fournir de l'aide aux autorités civiles sur demande.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Reconstruire les Forces armées canadiennes (FAC) est l'une des plus grandes priorités du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC), car cela garantira que les FAC ont la capacité de remplir leurs missions principales, y compris leur responsabilité de fournir de l'aide aux autorités civiles en cas de besoin. Comme le souligne la récente mise à jour de la politique de défense, *Notre Nord, fort et libre* (NNFEL), le MDN et les FAC mettront en œuvre des mesures de recrutement modernes qui peuvent aider à combler l'écart entre l'effectif autorisé et l'effectif réel des FAC et à instaurer une culture plus favorable et plus inclusive afin d'améliorer le maintien de l'effectif.

Premièrement, le MDN et les FAC prennent des mesures pour moderniser les processus de recrutement des FAC afin de reconstruire les forces armées d'ici 2032. Les efforts actuels sont axés sur l'utilisation de la technologie numérique pour améliorer l'expérience des candidats, accélérer les vérifications requises et établir des liens avec de nouveaux groupes de candidats. En outre, les FAC modernisent l'instruction en optimisant la transition des nouveaux membres vers le service, en rationalisant les activités d'instruction et en fournissant aux nouvelles recrues un travail valorisant plus rapidement et plus efficacement. Par exemple, la Marine royale canadienne a lancé un programme d'essai novateur d'une durée d'un an pour attirer des recrues sans exiger d'engagement à long terme et a rationalisé la période d'admission d'un marin potentiel, qui est passée de plusieurs mois à quelques semaines.

Le MDN et les FAC prendront également des mesures urgentes pour s'assurer qu'ils conservent les militaires actuels. Malgré d'importantes améliorations, le système de gestion du personnel sous-jacent nécessite encore des réformes structurelles pour refléter les réalités d'aujourd'hui, y compris des changements dans la politique du personnel militaire, la numérisation, une

rémunération et un ensemble d'avantages concurrentiels, et la recherche de nouvelles approches pour positionner les forces armées en tant qu'employeur de choix. Pour conserver les militaires actuels et en attirer de nouveaux, le MDN et les FAC étudieront les moyens de réformer la façon dont ils gèrent le personnel militaire, en accordant aux militaires une plus grande maîtrise de leur carrière et une plus grande souplesse, tout en améliorant la gestion du rendement et la planification de la relève. Tout en continuant à éliminer les obstacles au déploiement, au maintien en poste et à la progression de carrière dans les forces, les FAC exploreront également des moyens d'améliorer le soutien à la carrière des militaires en modernisant les processus administratifs et en améliorant la prestation de services qui est rendue possible par les outils numériques.

Le MDN et les FAC examinent également les ajustements possibles aux politiques du personnel relatives à la rémunération et aux avantages sociaux, aux politiques en matière de ressources humaines, aux congés et à d'autres mesures visant à favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée pour les militaires. Le cadre actuel a été établi il y a plusieurs décennies et ne répond pas toujours aux attentes et aux réalités des militaires d'aujourd'hui.

De plus, le gouvernement élabore une stratégie de logement pour les FAC afin de réhabiliter les logements existants et d'en construire de nouveaux pour que les militaires aient les moyens de vivre là où ils sont affectés, eux et leurs familles. Le gouvernement a déjà pris des mesures audacieuses pour améliorer l'accès au logement de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens et fera de même pour les membres des FAC et leurs familles.

Pour améliorer la qualité de vie des membres des FAC, le MDN et les FAC accélèrent le développement d'une plateforme de dossiers médicaux électroniques qui améliore la continuité des soins dans les services de santé mentale et physique pour les divers besoins des militaires lorsqu'ils déménagent d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Enfin, le MDN et les FAC investiront dans des mesures de soutien supplémentaires pour les familles des militaires, notamment en investissant dans des services de garde d'enfants abordables. Le service militaire exige souvent des déménagements et des déploiements fréquents, ce qui fait que des services de garde d'enfants de qualité sont plus qu'une simple commodité. Pour soutenir les familles des militaires, le Canada offrira aux militaires un meilleur accès aux services de garde d'enfants dans les bases du pays. Il s'agit d'un soutien essentiel à la capacité des militaires à servir et au bien-être de leurs familles.

Grâce à ces investissements, les FAC reconnaîtront et récompenseront les militaires et leurs familles pour les sacrifices qu'ils consentent au service des Canadiens, ce qui se traduira par des forces armées plus diversifiées, plus efficaces et plus productives sur le plan opérationnel.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada crée une base de données de bénévoles, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, en se fondant sur leur métier et leur expérience, en ayant pour objectif particulier de permettre à ces bénévoles de se porter volontaires avec efficacité pour aider aux opérations d'intervention en cas de catastrophe.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada a entrepris une consultation publique sur un modèle durable de capacité d'intervention civile pancanadienne. Dans le cadre de cette consultation, Sécurité publique Canada (SP) étudie la façon dont les bénévoles et les groupes civils peuvent être stratégiquement mis à profit dans les interventions d'urgence, ainsi que les moyens par lesquels ces groupes pourraient être organisés et coordonnés pour apporter leur soutien en cas de catastrophe.

Depuis 2021, SP fournit des fonds par l'intermédiaire du Programme de main-d'œuvre humanitaire (MOH) pour permettre aux organisations humanitaires non gouvernementales au Canada de renforcer leur capacité à répondre aux événements tous risques, y compris la pandémie de COVID-19, et aux catastrophes naturelles, telles que les inondations et les incendies de forêt.

Ce financement réservé comprend des fonds de renforcement des capacités pour aider les organisations non gouvernementales (ONG) admissibles à renforcer leur recrutement, leur instruction, leur équipement et leur préparation organisationnelle afin de leur permettre de se déployer rapidement dans le cadre d'une intervention d'urgence à brève échéance.

Ce financement a aidé les ONG canadiennes à constituer un groupe hautement qualifié d'intervenants bénévoles en cas d'urgence et de professionnels de la gestion des urgences, capables de se déployer rapidement pour soutenir les interventions en cas d'urgence. En outre, ce financement leur a permis de recruter et de former des équipes d'intervention, d'acheter du matériel et des fournitures, de renforcer la gouvernance et d'adapter leurs protocoles et procédures pour répondre aux besoins de collectivités précises, y compris les populations vulnérables.

Les bénévoles, qu'ils soient organisés dans le cadre de groupes d'intervention civils ou qu'ils choisissent spontanément de participer à un événement, sont une composante essentielle de la gestion des urgences (GU) au Canada en raison de leurs connaissances locales, de leurs capacités d'intervention rapide, de leur rentabilité, de leurs diverses compétences et de leur rôle dans le renforcement de la résilience de la communauté. Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, reconnaît les contributions des bénévoles en gestion des urgences par le biais du Prix pour service exemplaire en sécurité civile, qui est une reconnaissance prestigieuse des services et des réalisations exceptionnels pour le travail effectué à travers le Canada afin de prévenir les urgences et les catastrophes, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre. Le Budget 2024 a encore démontré la reconnaissance du gouvernement à l'égard des bénévoles en GU en doublant le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et le crédit d'impôt pour les bénévoles en recherche et sauvetage.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada entreprenne une étude approfondie de l'établissement d'un corps d'ingénierie civil au sein de ces dernières, avec une structure et une mission semblables à celles de l'Army Corps of Engineers des États-Unis, ainsi que d'un groupe mixte de spécialistes de la planification et de la coordination.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada a récemment entrepris diverses initiatives qui renforceront la capacité de planification et de coordination du Canada dans le contexte de l'intervention en cas de catastrophe, et il continue d'y travailler. Ces efforts ont inclus un examen de plusieurs approches en matière d'intervention civile qui existent dans d'autres pays, y compris les États-Unis. Toutefois, les initiatives étudiées sont adaptées au contexte canadien, car elles tiennent compte des capacités nationales du Canada, ainsi que des rôles et responsabilités de chaque organisation fédérale, civile, provinciale et territoriale, dans le but de renforcer les capacités civiles – et non militaires – de gestion des situations d'urgence dans l'ensemble du pays.

Par exemple, depuis 2021, le programme MOH vise à constituer une main-d'œuvre civile échelonnée pouvant être déployée rapidement en cas d'urgence, ce qui élargit les ressources disponibles pour répondre aux catastrophes d'origine humaine et aux catastrophes liées au climat au Canada, et réduit la dépendance à l'égard des FAC pour les interventions en cas de catastrophe. Le programme finance les ONG qui possèdent des compétences et une expertise spécialisées pour répondre à divers événements susceptibles d'entraîner des demandes d'aide fédérale de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces compétences spécialisées peuvent comprendre l'expertise en matière d'ingénierie, de planification et de coordination. En fin de compte, le programme vise à renforcer les capacités de GU du Canada en dehors des FAC afin de réduire l'impact des situations d'urgence à grande échelle sur les Canadiens.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada entreprend également une consultation plus large avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et les parties prenantes sur la nécessité d'une capacité d'intervention civile plus complète. Cette consultation contribuera à éclairer les décisions concernant une approche intégrée et durable en matière d'intervention civile tous risques. Dans le cadre de ces travaux, le gouvernement a également fait appel à

d'autres pays pour obtenir des informations sur un large éventail de modèles d'intervention civile. Il s'agit notamment des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Royaume-Uni. Bien que leurs approches varient, nombre de ces pays maintiennent leurs propres capacités d'intervention civile de pointe ou financent des organisations qui peuvent être rapidement déployées pour fournir un soutien de pointe. Les États-Unis, par exemple, disposent d'un large éventail de capacités déployables, notamment sous la forme d'employés à temps plein, de réservistes, de volontaires et d'un corps de jeunes. La Nouvelle-Zélande supervise une capacité nationale d'intervention d'urgence de pointe qui peut être déployée pendant 14 jours, tandis que l'Australie finance une organisation dirigée par des vétérans et étudie actuellement la possibilité d'une capacité civile déployable.

Si l'ingénierie, la planification et la coordination sont des spécialités essentielles dans le domaine de la gestion des urgences, il est important de considérer les capacités nationales du Canada dans leur ensemble. C'est pourquoi, en mai 2023, le gouvernement du Canada a publié le Profil national des risques, la première évaluation stratégique des risques et des capacités à l'échelle nationale. Le Profil national des risques s'appuie sur des données scientifiques et sur les commentaires des parties prenantes pour dresser un tableau prospectif des risques de catastrophe et des capacités du Canada afin de renforcer la résilience des collectivités canadiennes face aux catastrophes. Dans l'ensemble, les évaluations des risques et des capacités du Profil national des risques aident à déterminer comment le Canada peut améliorer sa résilience. Les données recueillies dans le cadre de l'élaboration de cet outil constituent une base pour soutenir diverses initiatives existantes et futures en matière de GU. Cet outil permettra d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la gestion des urgences et d'éclairer les décisions et les investissements qui soutiennent la résilience nationale générale.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les partenaires autochtones, les parties prenantes, les provinces et les territoires, continuera d'examiner la meilleure façon d'accroître les capacités de gestion civile des situations d'urgence dans tout le pays.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada se concerte rigoureusement avec les provinces et les territoires et travaille avec ceux-ci afin d'établir un programme de formation national normalisé comprenant des capacités et des compétences de base normalisées qui peuvent être reconnues à l'échelle nationale, ainsi qu'une accréditation pour les programmes de gestion des urgences enseignés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Au Canada, la gestion des urgences est une responsabilité partagée, et les Provinces et Territoires sont responsables de la GU dans leurs juridictions respectives.

L'établissement d'un programme national normalisé pourrait présenter des avantages évidents en améliorant l'interopérabilité entre les effectifs fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux chargés de la gestion des urgences, qui sont souvent appelés à travailler ensemble dans un court délai à l'échelle du pays. Le gouvernement du Canada examine actuellement la recommandation visant à établir un programme national normalisé pour la gestion des urgences.

Le gouvernement a pris des mesures importantes pour renforcer la coordination avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le soutien aux programmes de formation et la mise en œuvre de systèmes tels que le Système national d'intervention d'urgence (SNIU) et le Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU), après qu'un gouvernement conservateur a procédé, il y a dix ans, à des compressions budgétaires qui ont entraîné la fermeture du Collège canadien de gestion des urgences, malgré l'augmentation du nombre de catastrophes liées au climat et d'autres situations d'urgence d'intérêt national. Les plans futurs pourraient inclure des activités telles que l'élaboration d'un programme d'études normalisé basé sur la Liste canadienne des compétences essentielles (LCCE), la mise en place de programmes d'accréditation et le maintien d'une collaboration continue pour assurer l'efficacité du programme d'études. Ces efforts s'inscrivent dans les objectifs généraux définis dans le *Cadre de sécurité civile pour le Canada* et la *Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience* (SSC).

Plusieurs initiatives fédérales ont été mises en place pour assurer une réponse coordonnée aux urgences nationales.

Dans le cadre de son rôle de leadership et de coordination en matière de GU, SP facilite la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux par le biais de cadres tels que le *Cadre de sécurité civile pour le Canada*. Ce cadre intègre des mesures fondées sur les risques et met l'accent sur la collaboration entre tous les ordres de gouvernement afin d'assurer une action cohérente en matière de GU.

SP a également un rôle important à jouer pour assurer le développement de compétences de base normalisées à l'échelle nationale. À ce titre, SP soutient divers programmes de formation visant à développer des compétences de base normalisées. Par exemple, le Programme national d'exercices du Centre des opérations du gouvernement (COG) renforce les capacités de gestion des urgences dans toutes les juridictions et fonctions. Tous les ordres de gouvernement, les premiers intervenants, les organisations non gouvernementales et autochtones, ainsi que les responsables militaires collaborent à l'élaboration et à la réalisation des exercices. Les exercices simulent des scénarios d'urgence tels que des catastrophes naturelles, des menaces sanitaires et des attentats terroristes afin de valider les plans d'intervention et la formation, et de recenser les domaines à améliorer. Ces programmes garantissent que les professionnels de la GU à travers le Canada disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour répondre efficacement aux catastrophes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus large visant à renforcer la résilience des collectivités, telle qu'elle est décrite dans le SSC. En outre, le SNIU établit des processus et une terminologie normalisés pour faciliter la coordination efficace des interventions d'urgence entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ce système soutient la formation et la cohérence opérationnelle nécessaires à l'élaboration d'un programme d'études normalisé.

Le COG fournit une réponse fédérale intégrée aux événements tous risques. Il joue un rôle crucial en veillant à ce que les interventions fédérales soient coordonnées avec les efforts des PT, soutenant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles de formation normalisés. Le PFIU définit les responsabilités des ministères fédéraux en matière de GU, en veillant à ce que les plans fédéraux de GU soient conformes aux normes nationales. Cet arrimage favorise la création d'un programme d'études normalisé à l'échelle nationale et de compétences reconnues au niveau national.

Le Profil national des risques vise à aider les Canadiens à comprendre les risques auxquels ils sont confrontés afin de se préparer aux situations d'urgence, de les gérer et de s'en remettre, à fournir à tous les partenaires de la gestion des urgences les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions visant à atténuer les effets des catastrophes, à s'y préparer et à y réagir, et à recenser les forces et les faiblesses au niveau national afin d'aider à réduire les effets des catastrophes pour tous les Canadiens.

La Liste canadienne des capacités essentielles (LCCE), créée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour soutenir la planification de la GU fondée sur les capacités, fournit un ensemble normalisé de capacités de GU que toutes les juridictions devraient posséder pour accroître l'efficacité sur les quatre piliers de la GU. Ces capacités peuvent constituer la base d'un programme d'études national, garantissant que tous les programmes de formation se concentrent sur l'acquisition de ces compétences essentielles. La LCCE comprend des capacités liées à la prévention, à l'atténuation, à l'intervention et au rétablissement, ce qui garantit une formation complète pour tous les risques.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada accorde la priorité aux initiatives visant à accroître les exercices de préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence entre les ministères et les organismes fédéraux compétents ainsi que les autorités provinciales et locales, dont les organismes civils et non gouvernementaux concernés.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada étudie les moyens de multiplier les exercices d'intervention en cas de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence. Grâce au Programme national

d'exercices du COG, au Guide pour la planification de la gestion des urgences et à des programmes de formation complets, SP veille à ce que tous les ministères et organismes fédéraux, autorités provinciales et locales et ONG concernés soient bien préparés à faire face à diverses situations d'urgence. Ces initiatives renforcent la coordination, valident les plans d'intervention et améliorent en permanence les capacités de GU dans l'ensemble du Canada, réduisant ainsi le recours aux FAC en dernier ressort.

Le COG dirige de grands exercices nationaux et internationaux auxquels participent de nombreuses organisations de la société. Ce programme implique la conception et la réalisation d'exercices qui simulent un large éventail de scénarios d'urgence, tels que des catastrophes naturelles, des menaces sanitaires et des attentats terroristes. Ces exercices visent à valider les plans d'intervention, la formation et la coordination entre les différentes parties prenantes, notamment les autorités fédérales, provinciales et locales, ainsi que les ONG et les collectivités autochtones. Un exemple notable est l'exercice Coastal Response 2023, qui s'est concentré sur un scénario de tremblement de terre et a impliqué plusieurs ordres de gouvernement et d'autres organisations afin de mettre à l'épreuve les capacités opérationnelles et d'améliorer l'état de préparation.

Pour soutenir les pratiques exemplaires et une harmonisation nationale de la planification de la GU, SP fournit un Guide pour la planification de la gestion des urgences complet, qui comprend des méthodes pour l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de plans stratégiques de gestion des urgences. Ces plans intègrent et coordonnent les activités de GU, garantissant une approche cohérente de la préparation et de la réponse aux catastrophes dans les différentes institutions gouvernementales. Le guide souligne l'importance des rapports après action et des processus d'amélioration continue pour renforcer les exercices et les efforts d'intervention ultérieurs.

Cette année, le gouvernement du Canada a collaboré avec la Province de la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et les autorités et organisations locales pour lancer une initiative pilote visant à renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence par le biais du Programme de main-d'œuvre humanitaire. Cette initiative permettra d'élargir l'éventail des possibilités d'intervention en cas d'urgence et de mobiliser et de déployer rapidement un soutien aux Canadiens dans le besoin.

SP joue également un rôle de premier plan en matière de formation à la GU grâce à des partenariats avec des institutions, notamment l'École de la fonction publique du Canada. La plupart des formations à la GU sont spécifiques aux opérations. SP travaille avec d'autres partenaires pour normaliser la formation de base en l'alignant sur le Système de commandement en cas d'incident, une norme reconnue à l'échelle internationale. Cela favorise des approches communes en matière de gestion des urgences, l'adoption de pratiques exemplaires et le renforcement des capacités dans toutes les régions.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour investir dans la gestion des urgences, l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide à l'intervention, afin que ceux-ci comptent seulement sur les Forces armées canadiennes en dernier recours.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada a mis en place une série complète de programmes et d'initiatives, décrits ci-dessous, pour soutenir un écosystème de GU robuste et résilient au Canada, et il étudie actuellement la meilleure façon d'améliorer ces programmes. Ces efforts visent à mettre en place un système de GU robuste qui réduise la dépendance à l'égard des FAC et garantisse une réponse résiliente aux catastrophes dans tout le Canada. L'approche globale actuelle comprend une aide financière, des alertes publiques, des systèmes de communication avancés et des initiatives d'atténuation et d'adaptation. Ces initiatives renforcent collectivement la résilience des collectivités, améliorent les capacités de GU et soutiennent les efforts proactifs d'atténuation des catastrophes dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement reconnaît également que les capacités en matière de GU des provinces, des

territoires et des municipalités doivent être renforcées afin de réduire la dépendance à l'égard des FAC en tant que force de dernier recours.

Sécurité publique Canada

Le programme d'Accords d'aide financière en cas de catastrophe fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux lorsque les coûts d'intervention et de rétablissement dépassent leur capacité. Il vise à soutenir la restauration des infrastructures publiques et des services essentiels, tout en permettant des activités d'atténuation afin de réduire la vulnérabilité future aux catastrophes.

Système national d'alertes au public (SNAP) : Le SNAP garantit la diffusion d'alertes précises et en temps voulu au public en cas d'urgence. Ce système améliore la préparation et les capacités de réaction des communautés.

Assurance contre les inondations et mesures d'atténuation : SP travaille sur une proposition de Programme d'abordabilité de l'assurance inondation, qui rendrait l'assurance inondation plus accessible et plus abordable. En outre, le Portail des risques d'inondation fournirait des informations essentielles sur les risques d'inondation, aidant ainsi les communautés à mieux se préparer et à atténuer les risques d'inondation.

Initiatives de recherche et de sauvetage : Des programmes tels que le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage et Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd soutiennent la formation avancée, l'équipement et les opérations des équipes de recherche et de sauvetage, améliorant ainsi leur efficacité en cas de catastrophe.

Cadre de sécurité civile : Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du Cadre de sécurité civile encouragent la collaboration et la coordination entre tous les niveaux de gouvernement afin d'assurer l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de l'atténuation de leurs effets.

Le COG continue de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux avant et pendant les situations d'urgence, dans l'attente d'éventuelles demandes d'aide. Un examen complet de la procédure de DAF a récemment été effectué, et la programmation de la MOH et le rôle des ONG sont maximisés par le COG afin de répondre aux événements et d'accroître la capacité globale.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) : Ce programme aide les collectivités canadiennes à mieux se préparer et à mieux résister aux futurs effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles, y compris les sécheresses et les inondations, à prévenir les défaillances des infrastructures et à protéger la population dans l'ensemble du pays. Le FAAC encourage les collectivités à soumettre des propositions de projets qui répondent au mieux aux risques de catastrophes naturelles pour leur communauté et encourage l'adoption le plus large possible de lignes directrices, de codes et de normes.

Fonds pour les infrastructures naturelles : Ce programme accroît l'utilisation d'infrastructures naturelles et hybrides dans tout le Canada, en reconnaissant la valeur des espaces verts et bleus et l'efficacité des solutions d'infrastructures naturelles pour renforcer la résilience climatique. Les projets admissibles comprennent la restauration des zones humides, la plantation d'arbres et la création d'espaces verts qui absorbent l'excès d'eau pendant les inondations, réduisant ainsi l'impact des précipitations extrêmes et renforçant la résilience des collectivités.

Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques et Programme de normes pour des infrastructures résilientes : Ces programmes, respectivement mis en œuvre par le Conseil national de la recherche et le Conseil canadien des normes, favorisent l'intégration de la résilience climatique dans les lignes directrices, les normes et les codes nationaux, et développent des données de conception sur le climat futur dans des domaines

prioritaires, tels que les inondations, la chaleur extrême et les solutions naturelles.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Centre canadien des services climatiques : Le CCSC fournit des données climatiques à haute résolution, des informations et des outils pour aider les collectivités à comprendre et à gérer les risques climatiques. Ce service aide les collectivités à tenir compte du changement climatique pour prendre des décisions éclairées afin de renforcer leur résilience face aux risques climatiques, ce qui peut contribuer à réduire la dépendance à l'égard des interventions d'urgence faisant intervenir les FAC.

Centre national des urgences environnementales : Le CNUE coordonne les réponses aux urgences environnementales, y compris les déversements et les maladies de la faune et de la flore. Il apporte un soutien crucial lors des catastrophes environnementales, en garantissant des efforts d'atténuation rapides et efficaces qui empêchent l'escalade et réduisent la nécessité d'une intervention des FAC.

Ressources naturelles Canada (RNCan)

Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation : Ce programme permet de mieux comprendre les risques d'inondation grâce à la mise à jour des cartes d'inondation, ce qui aide les collectivités à mieux se préparer et à atténuer les risques d'inondation. Une cartographie précise des inondations est essentielle pour planifier et mettre en œuvre des défenses efficaces contre les inondations, réduisant ainsi l'impact des inondations et la nécessité d'une assistance militaire.

Système canadien d'information sur les feux de végétation : Ce système offre des outils et des données pour la gestion des incendies de forêt, aidant les collectivités à se préparer et à réagir plus efficacement aux incendies de forêt. En fournissant des informations en temps réel et des outils de prévision, ce programme favorise une gestion proactive des incendies de forêt et réduit la nécessité de déployer les FAC lors d'incendies de forêt.

Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt (IARFIF) : L'IARFIF fait partie de la *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*. Elle soutient les activités visant à améliorer la proactivité, à réduire les risques et à accroître la résilience afin de transformer la façon dont le Canada gère les incendies de forêt. Cette initiative vise à mobiliser et à rassembler tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, les secteurs public et privé, le monde universitaire et les particuliers afin qu'ils participent et coordonnent leurs efforts pour vivre en toute sécurité dans les zones sujettes aux incendies de forêt.

Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement (CGFFCC) : L'initiative CGFFCC répond aux besoins définis par les provinces, les territoires et les partenaires autochtones. Cette initiative comporte deux fonds et contribue à reconstituer le stock d'équipements de lutte contre les incendies de forêt au Canada, ainsi qu'un nouveau cadre de pompiers luttant contre les feux de végétation pour soutenir les opérations d'intervention. Le Fonds de formation de CGFFCC vise à former 1 000 nouveaux pompiers communautaires afin de réduire les risques d'incendie de forêt et de soutenir les capacités des collectivités. Le Fonds d'équipement de CGFFCC aide les provinces et les territoires à renforcer leurs capacités et leurs compétences en matière de gestion des incendies dans l'ensemble du Canada grâce à l'acquisition d'équipements spécialisés de lutte contre les incendies de forêt.

RNCan travaille également avec les provinces et les territoires par l'entremise du Conseil canadien des ministres des forêts fédéral-provincial-territorial et du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC). Le CIFFC appartient à des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de gestion des feux de végétation, qui en assurent la gestion afin de coordonner le partage des ressources, l'aide mutuelle et le partage de l'information. Le CIFFC agit à titre de facilitateur de la coopération et de la coordination en matière de feux de végétation à l'échelle nationale et internationale.

Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne–Autochtones et Affaires du Nord

Canada (RCAANC)

Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations (PACCPN) : Ce programme de RCAANC renforce la résilience des collectivités des Premières Nations face aux effets du climat. Il soutient des projets qui s'attaquent à des vulnérabilités précises liées au climat, comme les inondations et l'érosion côtière, en aidant les collectivités à s'adapter et à réduire leur dépendance à l'égard des interventions d'urgence qui peuvent faire intervenir les FAC.

Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) : Le PAGU aide les collectivités des Premières Nations à gérer les situations d'urgence, notamment en finançant les activités de préparation, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement. Ce programme renforce les capacités de gestion des urgences des collectivités des Premières Nations, réduisant ainsi la nécessité d'un soutien externe des FAC.

SAC s'efforce de développer les capacités et l'expertise en matière de gestion des urgences dans les collectivités et les organisations des Premières Nations grâce au financement annuel de 12,9 millions de dollars du PAGU pour soutenir plus de 260 postes de coordonnateurs de la gestion des urgences (CGU) à temps plein ou à temps partiel dans les collectivités des Premières Nations, les conseils tribaux et d'autres organisations des Premières Nations à travers le pays.

À la suite d'une situation d'urgence, SAC peut également soutenir des postes temporaires de CGU afin d'aider les collectivités à accomplir l'ensemble des tâches administratives liées au rétablissement après une situation d'urgence.

Afin de renforcer leurs capacités, le PAGU finance des initiatives d'atténuation et de préparation non structurelles par l'intermédiaire du volet de financement de l'atténuation et de la préparation non structurelles. Ce volet de financement est basé sur des propositions et finance des projets d'atténuation non structurels entrepris par les collectivités des Premières Nations dans les réserves afin de se préparer aux urgences causées par les catastrophes naturelles, telles que les inondations, les glissements de terrain, les tsunamis, les conditions météorologiques difficiles et la sécheresse, et d'en atténuer les effets.

Le PAGU soutient également les initiatives d'atténuation et de préparation non structurelles aux feux de végétation par le biais du volet de financement Intelli-feu. Intelli-feu renforce les compétences des collectivités des Premières Nations en matière de prévention et de préparation aux feux de végétation. Le programme prévoit la formation d'équipes des Premières Nations à la lutte contre les incendies de forêt, ainsi qu'à la gestion des combustibles et au débroussaillage, ce qui permet de réduire l'intensité et la propagation des incendies de forêt. Intelli-feu s'appuie également sur les connaissances des Autochtones en matière d'environnement local et de terrain pour améliorer la planification, la préparation et l'intervention en cas d'incendie de forêt.

Accords de services bilatéraux et multilatéraux :

Pour améliorer la prestation des services de gestion des urgences aux collectivités des Premières Nations dans les réserves, y compris la préparation aux urgences et les efforts d'intervention et de rétablissement, SAC a conclu des accords bilatéraux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des partenaires tiers de prestation de services dans tout le pays. Ces accords ont été mis en place pour veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'intervention d'urgence comparables à ceux des autres résidents de leur juridiction.

SAC travaille actuellement à l'élaboration d'accords multilatéraux dirigés par les Premières Nations, impliquant les Premières Nations, les gouvernements provinciaux/territoriaux et le gouvernement fédéral, ainsi que les fournisseurs de services concernés.

Grâce à l'élaboration d'accords multilatéraux sur les services de gestion des urgences, les peuples des Premières Nations seront des partenaires égaux et à part entière du Canada et des

gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de gestion des urgences et soutiendront l'inclusion de tous les partenaires dans les mécanismes de prise de décision et de mise en œuvre. En outre, les accords multilatéraux soutiennent l'officialisation de la gestion des urgences par les Premières Nations en clarifiant les rôles et les responsabilités de chaque partie en cas d'urgence, renforçant ainsi les efforts de préparation, d'intervention, de rétablissement et d'atténuation au sein des collectivités. Les nouveaux accords multilatéraux garantiront également la fourniture de services de gestion des urgences culturellement adaptés directement aux collectivités des Premières Nations.

Des discussions multilatérales ont été entamées dans toutes les provinces et tous les territoires du pays où se trouvent des collectivités des Premières Nations admissibles au PAGU, et des négociations officielles ont été entamées dans plusieurs régions.

Alors que les négociations sont en cours, les accords bilatéraux existants garantissent la prestation de services aux collectivités des Premières Nations vivant dans les réserves. À l'heure actuelle, SAC a conclu des accords bilatéraux de services de gestion des urgences avec :

- la Colombie-Britannique
- l'Alberta
- le Manitoba
- l'Ontario
- le Québec
- l'Île-du-Prince-Édouard
- le Yukon
- les Territoires du Nord-Ouest

Dans les provinces et territoires où il n'existe pas d'accord, SAC travaille avec le gouvernement provincial ou territorial, les Premières Nations, les conseils tribaux et des organisations tierces pour fournir des services d'urgence et de soutien aux collectivités des Premières Nations dans les réserves par le biais du Programme d'aide à la gestion des urgences.

Ministère de la Défense nationale

Le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) est un programme financé par le gouvernement fédéral qui soutient les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans le développement d'avancées scientifiques et technologiques novatrices qui contribuent à la sûreté et à la sécurité des Canadiens. Les projets financés par le PCSS renforcent la capacité du Canada à anticiper, prévenir et atténuer les catastrophes naturelles, les accidents graves, la criminalité et le terrorisme, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre, grâce à la convergence de la science et de la technologie (S et T) avec les politiques, les opérations et le renseignement.

Le PCSS permet aux organisations gouvernementales de répondre à leurs exigences en matière de sûreté et de sécurité grâce à des solutions scientifiques et technologiques en collaboration avec l'industrie et/ou le monde universitaire.

Le PCSS est géré par le ministère de la Défense nationale (MDN) en partenariat avec Sécurité publique Canada (SPC). La coordination du PCSS est assurée par le Centre des sciences pour la sécurité au sein de l'organisation scientifique et technologique du MDN, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC).

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada fasse l'inventaire de tous les biens de tous les ministères qui peuvent être utilisés pour l'aide en cas de catastrophe, et qu'il réalise, avec les provinces et les territoires, un examen national de la capacité en matière de gestion et d'intervention en cas d'urgence.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada travaille à la mise en œuvre d'un PFIU modernisé, la normalisation par le biais de la LCCE et les évaluations continues des capacités par le biais du Profil national

des risques. La Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) joue également un rôle crucial dans le maintien des fournitures médicales nécessaires. La RNSU est un élément essentiel des moyens d'intervention du Canada en cas de catastrophe, car il garantit que les ressources médicales nécessaires sont disponibles et peuvent être rapidement déployées en cas d'urgence. Cette réserve est régulièrement inventoriée et mise à jour pour répondre à l'évolution des besoins en matière d'intervention d'urgence. Les plans futurs se concentrent sur l'inventaire complet des ressources, l'examen national et une intégration accrue avec la RNSU afin de promouvoir une intervention coordonnée et efficace en cas de catastrophe dans tout le Canada. Ces efforts s'alignent sur les objectifs généraux définis dans le *Un cadre de sécurité civile pour le Canada* et la *Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience*.

Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU) : Comme indiqué dans la recommandation 4, le PFIU définit les responsabilités et les mécanismes de coordination des ministères fédéraux en cas d'urgence. Il comprend des processus d'inventaire des ressources fédérales pouvant être mobilisées en cas de catastrophe, ce qui permet de s'assurer que toutes les ressources disponibles sont utilisées de manière efficace. Le PFIU facilite la coordination entre les partenaires fédéraux, territoriaux et provinciaux afin de soutenir les efforts globaux d'intervention en cas de catastrophe.

Comme indiqué dans la recommandation 4, la LCCE définit les capacités essentielles en matière de GU que les juridictions de l'ensemble du Canada doivent posséder. En normalisant ces capacités, la LCCE facilite l'inventaire des ressources en veillant à ce que tous les ministères et organismes soient conscients des compétences et des ressources requises pour une intervention efficace en cas de catastrophe. Cette normalisation favorise une répartition et une utilisation plus efficaces des ressources en cas d'urgence.

Évaluations des capacités du Profil national des risques (PNR) : Le PNR est une évaluation complète des risques et des capacités au Canada. Il permet de recenser les lacunes en matière de GU et d'éclairer la planification stratégique. Cela permet de s'assurer que toutes les ressources disponibles sont inventoriées et peuvent être mobilisées en cas de besoin.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada évalue s'il doit acheter ou louer de l'équipement supplémentaire, y compris des bombardiers à eau.

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

Reconnaissant le rôle primordial des provinces et des territoires dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les incendies de forêt, le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour évaluer en permanence les besoins en équipements de lutte contre les incendies, y compris les ressources aériennes telles que les bombardiers à eau.

Le gouvernement du Canada est partenaire d'un mécanisme de coordination nationale visant à soutenir les provinces et les territoires dans leur réponse aux incendies de forêt, et a récemment lancé un fonds d'équipement pour soutenir les efforts des provinces et des territoires dans l'acquisition d'équipements spécialisés de lutte contre les incendies de forêt afin de renforcer les capacités et les compétences en matière de gestion des incendies dans l'ensemble du Canada.

Le mécanisme de soutien du gouvernement fédéral est le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), qui appartient et est géré par les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des feux de forêt au Canada. Le rôle du CIFFC comprend la coordination des ressources aériennes de lutte contre les incendies. RNCan travaille avec le CIFFC et ses partenaires provinciaux et territoriaux pour évaluer l'état des équipements de lutte contre les incendies (y compris les ressources aériennes) et les besoins futurs en la matière, afin de soutenir la coordination et la planification des investissements entre les administrations. Les ministères fédéraux responsables de la lutte contre les incendies de forêt sur les terres relevant de leur compétence (Parcs Canada, SAC et MDN) ne possèdent pas d'avions-citernes pour la lutte contre les incendies de forêt. Des accords sont en place avec les PT pour fournir un

soutien aérien à la lutte contre les incendies de forêt, ou l'accès à ce type de service se fait par le biais d'accords existants avec le CIFFC.

Au cours des dernières saisons d'incendies de forêt, la capacité d'intervention du Canada en matière de feux de forêt a souvent été mise à rude épreuve. En 2022, RNCan a lancé l'initiative *Combattre et gérer les feux de forêt dans un climat en changement* (CGFFCC) en réponse aux besoins exprimés par les provinces et les territoires. En un peu moins de deux ans, le *Fonds d'équipement de CGFFCC* a engagé plus de 222 millions de dollars pour aider les provinces et les territoires à acquérir de nouveaux équipements de lutte contre les feux de forêt (véhicules, unités mobiles, tuyaux, pompes, équipements de communication améliorés, mises à niveau de l'avionique et réparation des équipements vieillissants), dont beaucoup ont été utilisés pour lutter contre les feux de forêt en 2023. Les autres achats prévus dans le secteur de l'aviation comprennent, sans s'y limiter, l'achat d'aéronefs neufs et d'occasion/rénovés, les mises à niveau, les services aéronautiques sous-traités, les drones et la modernisation des pistes d'atterrissage.

Le gouvernement du Canada continuera à travailler avec les provinces et les territoires pour renforcer leurs capacités d'intervention et de lutte contre les incendies de forêt.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada crée une médaille pour services au pays afin de souligner l'ensemble des déploiements militaires dans nos collectivités (opération LENTUS, opération LASER, événements internationaux majeurs, etc.), et que, pour cette médaille, il tienne compte du temps cumulatif des déploiements afin d'encourager les militaires à répondre présents pour des déploiements de courte durée.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le MDN et les FAC reconnaissent depuis longtemps les sacrifices consentis par les membres des FAC et les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils sont déployés dans le cadre d'opérations nationales.

Administré par la gouverneure générale, le système canadien de distinctions honorifiques offre une reconnaissance individuelle à ceux et celles qui vont au-delà de l'appel du devoir. De nombreuses décorations pour bravoure, décorations pour service méritoire et récompenses ministérielles ont été décernées à des personnes ayant servi dans le cadre d'opérations nationales. De plus, tout service militaire qui n'est pas effectué dans le cadre d'une mission à l'étranger ou dans des circonstances exceptionnelles est reconnu par la Décoration des Forces canadiennes (CD), qui est décernée après 12 ans de bons et loyaux services afin de reconnaître le caractère spécial du service militaire et les risques inhérents à la profession militaire.

Enfin, dans le cadre des responsabilités du ministre de la Sécurité publique en matière de leadership national dans le domaine de la gestion des urgences, le Prix pour service exemplaire en sécurité civile récompense les personnes qui se sont distinguées par une conduite, des actions et un leadership exemplaires en tant que professionnels de la gestion des urgences.

Le MDN et les FAC continueront d'explorer différentes voies par lesquelles le service pourrait être reconnu, que ce soit par l'attribution de médailles de service ou d'autres moyens de reconnaissance.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada augmente la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques et contre les catastrophes liées au climat en incitant des milliers de jeunes adultes à œuvrer dans le secteur humanitaire.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada a entrepris une consultation publique sur la capacité d'intervention civile pancanadienne. Dans le cadre de cette consultation, SP étudie la manière dont la participation des jeunes à la GU et à la main-d'œuvre humanitaire peut être stratégiquement mise à profit dans les interventions d'urgence, ainsi que les moyens par lesquels les groupes de jeunes pourraient être organisés et coordonnés pour apporter leur

soutien lors d'événements catastrophiques. Les résultats de la consultation permettront d'éclairer les décisions futures du gouvernement.

Le SSC a été approuvée en janvier 2019 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la GU et établit cinq domaines prioritaires pour renforcer la résilience de la société canadienne d'ici 2030, dont l'un consiste à améliorer la collaboration et la gouvernance de l'ensemble de la société pour renforcer la résilience.

SP et les partenaires fédéraux responsables des activités de GU ont travaillé avec diligence pour renforcer les relations existantes tout en créant de nouvelles possibilités de dialogue ouvert et de collaboration, dans le respect des rôles juridiques.

S'inspirant des pratiques exemplaires des partenaires internationaux, SP explore activement des moyens et des approches pour favoriser l'inclusion et la collaboration avec un large éventail de groupes sous-représentés afin d'améliorer l'efficacité des efforts d'intervention en cas d'urgence. Comme l'a annoncé le ministre de la Protection civile en février 2024, SP consulte actuellement un large éventail de partenaires et de parties prenantes de la gestion des urgences pour comprendre la capacité d'intervention civile pancanadienne. Les principaux partenaires et parties prenantes sont les provinces et les territoires, les organisations non gouvernementales, les dirigeants autochtones, les organisations de bénévoles et de jeunes, le secteur privé, le milieu universitaire et d'autres intervenants clés de la gestion des urgences. Par cette consultation, SP cherche à comprendre les capacités, les lacunes et les limites actuelles sur des sujets clés liés aux interventions d'urgence et à recueillir des idées et des points de vue sur les moyens d'exploiter plus efficacement ces capacités à la suite d'événements d'urgence de grande ampleur au Canada. Il est essentiel de consulter les partenaires et les parties prenantes dans l'ensemble du pays pour s'assurer que les points de vue et l'expertise reflètent les besoins uniques de chaque juridiction.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada mette sur pied une stratégie d'adaptation nationale afin de renforcer la résilience face aux catastrophes liées au climat.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer la résilience face aux catastrophes climatiques.

En juin 2023, le gouvernement du Canada a publié la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, qui présente la vision d'un pays plus résilient face au changement climatique. Cette stratégie a été élaborée en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les partenaires autochtones, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les experts en adaptation et les jeunes. La Stratégie vise à orienter les actions dans cinq systèmes interconnectés :

1. Résilience aux catastrophes
2. Santé et bien-être
3. Nature et biodiversité
4. Infrastructures
5. Économie et travailleurs

Elle s'appuie sur un ensemble de principes directeurs, reconnaissant que la *manière* dont le Canada atteint ses buts et objectifs est tout aussi importante. Pour chaque système, la Stratégie fixe des objectifs de transformation à long terme, des objectifs à moyen terme et des objectifs à court terme afin de concentrer les efforts des gouvernements et des collectivités dans les cinq systèmes et de garantir l'efficacité des investissements futurs en matière d'adaptation au changement climatique.

Publié parallèlement à la Stratégie, le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du

Canada détaille un ensemble complet d'initiatives visant à faire progresser les buts et les objectifs énoncés dans la Stratégie nationale d'adaptation. Ces mesures portent sur les risques climatiques les plus importants pour les Canadiens, tels que les incendies de forêt, les inondations et les chaleurs extrêmes. Voici quelques-unes de ces mesures :

- L'Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt, qui investira 284 millions de dollars sur cinq ans dans des activités communautaires de prévention et d'atténuation des incendies de forêt, dans l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes pour améliorer et soutenir la résilience des collectivités et dans la création d'un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de végétation.
- Construire des infrastructures résilientes au climat pour aider les collectivités à faire face aux catastrophes liées au changement climatique en investissant près de 3,8 milliards de dollars dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes depuis 2018.

En outre, le Plan d'action met en lumière la *Stratégie de sécurité civile*, qui est la stratégie officielle du Canada en matière de réduction des risques de catastrophe et qui guide les gouvernements fédéral et provinciaux dans leurs actions visant à améliorer la capacité de gestion des urgences et à réduire les risques de catastrophe. L'harmonisation de nos efforts entre la Stratégie nationale d'adaptation et la Stratégie de sécurité civile permettra de s'assurer que la réponse collective aux catastrophes est adaptée et prend en compte les impacts et les coûts croissants du changement climatique.

Ensemble, la Stratégie nationale d'adaptation et le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada constituent une approche globale pour se préparer au changement climatique, bâtir des collectivités plus sûres et plus résistantes au changement climatique, créer des emplois et soutenir une économie plus forte.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada donne suite à toutes les recommandations formulées dans le rapport de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes intitulé *Combats invisibles : une enquête systémique sur l'identification des besoins en santé mentale et le soutien pour les membres de la Première réserve participant aux opérations nationales*.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Les FAC s'efforceront de mettre en œuvre les recommandations du rapport dans les délais demandés, tout en notant que le développement des programmes de santé mentale dépendra de la disponibilité des spécialistes de la santé mentale, qui sont peu nombreux et très sollicités.

Le MDN et les FAC reconnaissent l'importance du soutien en matière de santé mentale et de l'accès aux soins de santé mentale pour l'ensemble du personnel militaire et ont apporté des améliorations importantes à la mise en place d'un solide programme de santé mentale au cours des dernières décennies. Les FAC s'engagent à recenser et à soutenir les membres de la Première réserve qui participent à des opérations nationales et qui risquent de souffrir de problèmes de santé mentale, par le biais d'un dépistage, d'une éducation, de conseils et d'un traitement fondés sur des données probantes, s'il y a lieu.

En ce qui concerne les recommandations 1 (officialiser les contrôles post-déploiement d'ici l'automne 2025) et 2 (renforcer la surveillance des examens de santé mentale) du rapport de l'Ombudsman, bien qu'il existe une exigence obligatoire pour le dépistage post-déploiement, les FAC reconnaissent qu'elle doit être appliquée de manière cohérente. La FAC examine les exigences actuelles dans son ordre d'opération permanent pour les opérations nationales et y apportera des modifications, le cas échéant.

En ce qui concerne les recommandations 3 (élargir les services de soins virtuels pour offrir des services de santé mentale), 4 (assurer la conformité à la formation sur le soutien en santé mentale et les droits de la Force de réserve pour tous ceux qui participent à l'administration et

à la prestation des soins de santé), 5 (améliorer la connaissance et la sensibilisation au soutien en santé mentale offert à tous les membres de la Première réserve avant, pendant et après une opération nationale, y compris les mécanismes de recours) et 6 (terminer l'examen continu des besoins en services de santé mentale des groupes méritant l'équité), les FAC reconnaissent les sacrifices que les membres de la Première réserve consentent au service de leur pays et les dirigeants s'engagent à veiller à ce qu'ils reçoivent des soins de santé et un soutien adéquats. Les FAC reconnaissent également qu'il existe encore des obstacles associés à l'accès aux soins de santé mentale et qu'il est nécessaire d'améliorer les communications entre les FAC et les membres de la Première réserve. Les FAC s'engagent à répondre aux besoins des membres des FAC en matière de santé mentale, ce qui contribue au maintien en poste, à l'état de préparation et, en fin de compte, à la capacité continue d'appuyer les Canadiens lors des situations d'urgence au pays.

Recommandation 13 : Que le Comité permanent de la défense nationale mène une étude plus approfondie sur la modernisation du système d'avancement professionnel et de remise de médailles de service des Forces armées canadiennes.

Si le Comité permanent de la défense nationale décidait d'entreprendre une étude sur cette question, le gouvernement du Canada serait heureux de soutenir le comité dans ses efforts, dans la mesure du possible.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada envisage d'investir dans un effectif professionnel et permanent de gestion des catastrophes, comme un corps canadien de résilience, qui pourrait être rapidement mobilisé et déployé dans les zones sinistrées pour entreprendre des initiatives d'intervention et de rétablissement.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Au Canada, la GU est une responsabilité partagée. Les provinces et les territoires sont responsables de la GU dans leur juridiction respective, et le gouvernement fédéral répond aux demandes d'assistance des provinces et des territoires pour aider à coordonner l'aide quand et où elle est nécessaire.

Depuis 2021, le gouvernement du Canada a fourni des fonds par l'intermédiaire du programme de MOH pour permettre aux organisations humanitaires non gouvernementales au Canada de renforcer leur capacité à répondre à tous les risques, y compris la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles, telles que les inondations et les incendies de forêt.

Le programme de MOH a soutenu le déploiement de la Croix-Rouge, de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, de l'Ambulance Saint-Jean, de l'Armée du Salut et de l'Équipe Rubicon Canada en réponse aux demandes d'aide fédérale émanant des provinces et des territoires.

Le gouvernement du Canada a entrepris des consultations ciblées avec un large éventail de partenaires et de parties prenantes de la gestion des urgences afin de comprendre la capacité d'intervention civile pancanadienne au Canada. Dans le cadre de ces consultations, les thèmes suivants ont été explorés : comprendre les capacités, les lacunes et les défis actuels; les rôles et les responsabilités des intervenants; la coordination et la gouvernance; la mobilisation des groupes sous-représentés; et le savoir traditionnel autochtone. Les conclusions de ces consultations comprennent des idées et des points de vue sur les moyens de tirer parti de la capacité de l'ensemble de la société à la suite d'événements d'urgence à grande échelle au Canada et de réduire la dépendance à l'égard des Forces armées canadiennes.

Recommandation 15 : Que le gouvernement du Canada renforce les capacités d'intervention d'urgence et la capacité des Rangers canadiens, et leur confie le rôle d'intervenir en cas de catastrophes dans le Nord, au profit de leur collectivité et des collectivités adjacentes.

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

Les FAC s'engagent à accroître la disponibilité opérationnelle globale des Rangers canadiens, y

compris pour les opérations nationales dans le cadre du rôle des FAC en tant que force de dernier recours, en veillant à ce qu'ils soient correctement entraînés, équipés, structurés, dotés en personnel et soutenus par des politiques, des directives, des règlements et des ordres qui leur permettent de remplir leur rôle, leur mission et leur tâche.

Dans le cadre de la politique de défense du Canada de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement*, et de sa politique de défense actualisée de 2024, *Notre Nord, fort et libre*, les FAC ont entrepris un examen complet des rôles et des responsabilités des Rangers canadiens qui mènera à l'élargissement de leur entraînement et de leur efficacité tout en améliorant leur capacité fonctionnelle au sein des FAC. Grâce à cette initiative, les FAC explorent également leur rôle en tant que force nationale et la façon dont elles peuvent améliorer la résilience des collectivités partout au Canada.

Cependant, si les Rangers canadiens peuvent apporter une aide lors d'une intervention en cas d'urgence nationale, ils ne doivent pas être considérés comme une « première option » en tant que main-d'œuvre en cas de catastrophe. En tant que réservistes à temps partiel, leur disponibilité pour la formation est limitée, ils ont un autre emploi principal et sont souvent déjà des membres clés de la capacité civile des premiers intervenants.

Sachant que les déploiements futurs des FAC pour fournir une aide aux autorités civiles sont à la fois d'une importance capitale dans certaines circonstances et inévitables, les Rangers canadiens feront partie intégrante de la capacité des FAC à intervenir rapidement et efficacement dans les collectivités touchées où les Rangers canadiens sont présents.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Canada tire parti des organismes en les regroupant au sein d'un consortium d'ONG qui travaille comme auxiliaire du gouvernement pour pouvoir mieux coordonner et cerner les capacités que ces organismes apportent à la table ainsi que leur capacité d'intervention.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le COG continue de collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux avant et pendant les situations d'urgence, dans l'attente d'éventuelles demandes d'aide. Un examen complet du processus de DAF a récemment été effectué, et le programme de MOH et le rôle des ONG sont maximisés par le COG pour répondre aux événements et accroître la capacité globale. Contrairement à d'autres partenaires internationaux et nationaux, le COG ne dispose pas actuellement d'une autorité claire pour diriger ou financer les événements d'urgence, notamment en soutenant activement la capacité à déployer des organisations de volontaires.

Depuis 2021, le gouvernement du Canada fournit des fonds par l'intermédiaire du programme de MOH pour répondre aux urgences nationales à grande échelle.

Le programme de MOH, qui est financé jusqu'en mars 2026, fournit un soutien financier à des organisations clés pour soutenir la constitution d'une main-d'œuvre civile échelonnée qui peut être déployée rapidement dans les situations d'urgence, élargissant les ressources disponibles pour répondre aux catastrophes d'origine humaine et liées au climat au Canada, et réduisant la dépendance à l'égard des FAC dans le cadre des interventions en cas de catastrophe. Le programme finance les ONG qui possèdent des compétences et une expertise spécialisées pour répondre à divers événements susceptibles de déclencher des DAF de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux. En outre, grâce à une capacité accrue, les ONG ont pu conclure des accords bilatéraux directs avec les PT pour fournir une capacité de pointe en réponse à la COVID-19, aux inondations, aux incendies de forêt et à d'autres situations d'urgence de grande ampleur.

Le gouvernement du Canada reconnaît également qu'une approche durable pour une capacité d'intervention civile pancanadienne est nécessaire pour suivre le rythme de l'évolution de l'environnement des menaces et a entrepris une consultation complète pour aider à éclairer les décisions sur une approche intégrée et durable.

